

Aide-mémoire

BAC DE DÉCHETS



Tout résidu solide et non dangereux qui n'est pas accepté dans le bac de récupération et qui ne peut être acheminé à un écocentre.

EXEMPLE : Couches, mouchoirs, vaisselle cassée, caoutchouc, disque compacts, ampoules, tuyaux d'arrosage, etc.

Attention : les cendres de foyers doivent être refroidies au moins deux semaines avant d'être déposées dans un sac de plastique et mises dans le bac de déchets.

DÉCHETS VOLUMINEUX



Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans un bac de déchets.

EXEMPLE : Fauteuils et matelas, tapis et couvres planchers (roulés), piscines hors terre,

accessoires et pompes, réservoirs vides et non contaminés (max 1100 litres), branches d'arbres de moins d'un mètre, souffleuses, tondeuses et tailles-bordures (sans moteur), cuisinières, laveuses, sècheuses et lave-vaisselles, toilettes, éviers, baignoires et douches.

Matières refusées



Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, thermopompes de piscine, débris de construction (bois, briques, bardeaux d'asphalte, etc.)

RÉSIDUS VERTS

Usage exclusif aux résidents de Parisville.

Avril à Novembre

Terrain route à la Laine

Un conteneur est également disponible de **mai à novembre** à l'angle des rues du Terrain-de-Jeu et de La Rochelle.



Branches d'arbres et rameaux de cèdre (moins de 12mm diamètre, max. 1,5m), copeaux et sciures de bois, feuilles, herbes coupées, mauvaises herbes, paille, foin, tourbe, terre, végétaux sains ou malades.

Matières refusées



Déchets de toutes sortes, animaux morts, litière ou excréments, matériaux de construction, matières recyclables, cendres et poussières, résidus domestiques dangereux, sable, sacs de plastique.

BAC DE RÉCUPÉRATION

PAPIER ET CARTON

Tout article de papier et de carton **propre**, contenant de crème, lait et jus.

Attention : pour les *publi-sacs*, le papier et carton doivent être retirés du sac de plastique.



PLASTIQUES

Contenants et bouteilles non souillés portant le symbole

Contenants de yogourt propres (sans le couvercle métallique)

Contenants alimentaires et styromousse non souillés portant le symbole

(incluant les verres à café, les barquettes de viande, les assiettes et ustensiles de plastique)

Contenants d'huile usagée ou d'antigel égouttés (couvercles ou bouchons dessus)

Pellicules extensibles (type Saran Wrap)

Sacs de plastique propres

(à l'exception des sacs oxobiodégradables portant la mention EPI)

MÉTAUX

Boîtes de conserve propres

Canettes d'aluminium consignées

Assiettes et papier d'aluminium non souillés

Contenants de peinture vides, secs et sans couvercle

Lumières de Noël

Fils de rallonge électrique

VERRE

Contenants, bouteilles et pots bien rincés



Matières refusées

Les vêtements, les batteries et piles, les longs boyaux, cordages ou fils, les mobiliers d'intérieur ou de jardin, les jouets, les bombes de propane, les produits chimiques, les produits et articles de piscine, les seringues, les sacs oxobiodégradables.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Peinture, solvants, goudron, aérosols, pesticides, etc. doivent être déposés à un écocentre.

La récupération des piles domestiques peut se faire au bureau municipal du mardi au jeudi de 8h30 à 16h00.



MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Ordinateurs, accessoires d'ordinateurs, écrans d'ordinateur, imprimantes, téléphones cellulaires, etc.

Un conteneur de recyclage est disponible au bureau municipal du mardi au jeudi de 8h30 à 16h00.

